

SCI A & C
Société civile
au capital de 1 euro
Siège social : 6 rue des Tulipiers
91580 Etrechy
804 660 348 RCS Evry

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le 19 septembre 2025 à 10h, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 6 rue des Tulipiers 91580 Etrechy.

Chaque associé a été convoqué par la Gérance par lettre adressée le 1^{er} septembre 2025.

L'assemblée est présidée par Monsieur CONAN Thomas, associé présent.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- Monsieur CONAN Thomas détenteur de la pleine propriété de 99 parts ;
- La SAS GEO ETUDE représentée par Monsieur LETOUX Steeve détenteur de la pleine propriété d'1 part.

Total des parts des associés présents ou représentés : 100 parts détenues en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

T.C SL

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel associé.
- Modification corrélative de l'article "Capital social" des statuts.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - AGREMENT ASSOCIE SC CONAN GLOBAL INVEST

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser l'apport de parts sociales envisagé par Monsieur CONAN Thomas, associé

né le 30 avril 1987 à Versailles,
de nationalité Française,
demeurant 9 rue des Genêts 91150 Morigny-Champigny

et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 12 des statuts :

La société CONAN Global Invest
Immatriculée au tribunal de commerce d'Evry sous le numéro 804 660 348
Dont le siège est 6 rue des Tulipiers 91580 Etrechy,
Représentée par Monsieur CONAN Thomas

Cet agrément prendra effet à compter du jour où l'apport définitif sera signifié à la Société, ce qui devra intervenir avant le 30 septembre 2025.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

T.C SL

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE "CAPITAL SOCIAL"

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive des apports de parts autorisée sous les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

« ARTICLE 7 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1 euro et est divisé en cent (100) parts égales d'un centime d'euro chacune (0,01 euros), entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 100 et attribuées en totalité suite aux contrats d'apports des parts de Monsieur CONAN Thomas à la société CONAN Global Invest en date du 19/09/2025, de la manière suivante :

-CONAN Global Invest..... titulaire de 49 parts
numérotées de 01 à 49

- Monsieur CONAN Thomas.....titulaire de 50 parts
numérotées de 50 à 99

-SAS GEO ETUDE..... titulaire de 1 part
numérotée 100

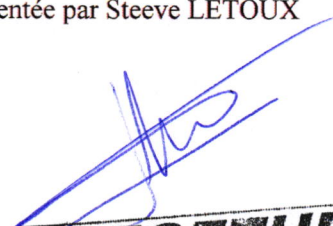
Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes libérées intégralement. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h.

CONAN Thomas

SAS GEO ETUDE
Représentée par Steeve LETOUX


GEOETUDE
Géomètre & Bureau d'Etude
SIRET : 85307195900011 - RCS CRETEIL - MAIL : contact@geoetude.fr

T.C SL